



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

monuments classés

Question écrite n° 51772

Texte de la question

M. André Schneider attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la nécessité de faire évoluer l'autorisation d'équiper de double ou triple vitrage les fenêtres installées (isolation thermique, protection phonique...) sur les bâtiments des monuments classés. Il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

Les menuiseries traditionnelles, portent dans leur conception et leur mise en oeuvre les traces de savoir faire historiques et leur maintien est nécessaire, car elles sont parties intégrantes du bâtiment classé ou inscrit au titre des monuments historiques. Le renforcement thermique des menuiseries des monuments ne nécessite pas de les dénaturer ou de les remplacer par des menuiseries modernes. En effet, des solutions palliatives, qui doivent rester réversibles, existent et permettent d'améliorer les performances énergétiques et phoniques des fenêtres. On citera notamment la mise en oeuvre des verres dont la technique de fabrication traditionnelle peut être soufflée ou étirée, mais qui présentent une épaisseur plus importante que les verres originaux. On peut aussi équiper certaines de ces fenêtres de survitrages, bien que cela nécessite la mise en place de fixations ponctuelles sur la menuiserie originale. En dernier lieu et dans le cas où l'espace et les décors intérieurs le permettent, il est possible de mettre en oeuvre une deuxième fenêtre intérieure ; ce dernier dispositif, très en vogue dans les pays du nord de l'Europe, est d'une très grande efficacité. D'autres interventions comme la mise en place de joints métalliques ou souples sont susceptibles de limiter les entrées d'air entre ouvrants et dormant. Toutes ces solutions, efficaces sur le plan énergétique et respectueuses du patrimoine, peuvent être mises en oeuvre dans le cadre de la réglementation existante.

Données clés

Auteur : [M. André Schneider](#)

Circonscription : Bas-Rhin (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51772

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 mars 2014](#), page 2235

Réponse publiée au JO le : [3 juin 2014](#), page 4525